

Lundi 1^{er} décembre 2008

DOSSIER DE PRESSE

Pour inciter à un meilleur respect entre les usagers de l'espace public

la Ville de Paris lance une nouvelle campagne de communication

Changeons de conduite. Partageons Paris

diffusée dès le 2 décembre

Contact presse

Nathalie Royer : 01 42 76 49 61

nathalie.royer@paris.fr – service.presse@paris.fr

Pour inciter à plus de respect sur l'espace public, la Ville de Paris bouscule les Parisiens avec sa nouvelle campagne de communication

- Plus de dix millions de déplacements par jour à Paris ;
- **Un nombre d'accidents corporels ou de tués toujours trop important** en dépit des différentes actions de prévention menées ;
- **La plupart des accidents ont pour origine le comportement des usagers.**

Paris est aujourd'hui le lieu d'une importante mobilité : chaque jour, plus de dix millions de déplacements y sont effectués. A pied, à vélo, en deux-roues motorisées, en voiture, en transports en commun, en navette fluviale, les Parisiens et les Franciliens se déplacent de plus en plus et pour des motifs extrêmement divers.

Cette mobilité accrue est un atout pour le dynamisme et l'attractivité de l'agglomération parisienne mais aussi un droit et une liberté qui nécessitent une offre de transports adaptée aux besoins de tous.

Paris est en avance sur la diversité des transports

Pour répondre à ces enjeux de mobilité et lutter contre la pollution, la Ville de Paris a engagé, comme toutes les autres grandes métropoles internationales, une politique de diversification de l'offre de déplacements : tramways, offre de bus et de métro renforcée, navettes fluviales avec Voguéo, aménagements cyclables, système de vélos en libre service avec Vélib' et prochainement de voitures électriques avec Autolib'... autant d'initiatives qui n'excluent aucun usage et qui visent à offrir à tous un véritable « bouquet de mobilité ».

Pour garantir liberté et souplesse dans la manière de se déplacer dans Paris, le respect des règles nécessaires à la bonne cohabitation de tous sur la voirie parisienne est essentiel.

Chacun a sa place sur l'espace public. Pourtant, l'attention portée aux autres, la prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables, le respect du code de la route ne font pas encore partie intégrante de la conscience de tous, comme en témoignent certains accidents.

Bertrand Delanoë a souhaité engager une nouvelle campagne de prévention routière pour inciter les usagers à un meilleur respect de l'espace public.

Le ton de cette campagne est volontairement direct et mobilisateur : « Changeons de conduite. Partageons Paris ».

C'est aux comportements des usagers que s'attaque cette nouvelle campagne de la Ville de Paris. Il s'agit de sensibiliser au partage de l'espace public et d'appeler chacun à faire preuve de vigilance dans ses déplacements.

La Ville confirme son implication constante et déterminée en matière de prévention routière et multiplie les actions de sensibilisation en direction des usagers les plus vulnérables : démonstrations des risques liés aux angles morts des poids lourds, formation à la conduite du vélo en ville, actions pour les piétons, notamment les seniors, subventions aux associations de prévention routière, etc.

SOMMAIRE

« Changeons de conduite. Partageons Paris. » : la Ville de Paris lance une nouvelle campagne de prévention routière page 4

Actions de prévention et de sensibilisation menées par la Ville page 5

- Un espace dédié à la prévention routière sur le site paris.fr
- Le lancement d'un jeu interactif pour les jeunes : « Partageons Paris, le jeu des déplacements durables », sur www.deplacements.paris.fr
- Démonstrations des risques liés aux angles morts dans les arrondissements
- Un kit pédagogique « angles morts »
- Un nouvel autocollant pour les Vélib'
- Formations à la conduite du vélo en ville
- Actions pour les piétons les plus fragiles

Les accidents dans Paris page 9

- Les chiffres
- Les tendances
- Les causes

« Changeons de conduite. Partageons Paris » : une nouvelle campagne de communication

A l'initiative de Bertrand Delanoë, la Ville de Paris lance une nouvelle campagne de prévention routière « Changeons de conduite. Partageons Paris » qui sera visible dès le 2 décembre, pour une durée de 3 semaines environ, dans Paris et en proche banlieue.

A travers cette campagne, Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, souhaite que la Ville de Paris s'adresse à tous les usagers pour un meilleur partage de l'espace public. Chacun peut être tour à tour, piéton, cycliste, motard ou automobiliste. Chacun mérite l'attention de l'autre.

« Changeons de conduite. Partageons Paris » est une campagne qui bouscule pour créer une véritable prise de conscience et amener les usagers à un meilleur partage de l'espace public.

Elle joue sur un contraste saisissant entre l'image de Paris, avec ses places et ses monuments, que l'on découvre tel un « décor sublimé » en arrière plan, et ses trop nombreuses victimes d'accidents liés à des comportements dangereux en voiture, à vélo, à pied, ou en deux-roues motorisées qui, elles, figurent en premier plan pour saisir le regard et l'attention. L'incongruité de la présence de victimes dans ces images « cartes postales » interpelle immédiatement. Les chiffres, donnés pour concrétiser le propos, amplifient ce paradoxe.

Lieux de diffusion :

- **Sur les bus** du 2 au 8 décembre : 1500 affiches dont 40 % Paris intra-muros. L'idée était d'être également visible en proche banlieue pour les franciliens circulant parfois à Paris mais n'y vivant pas.
- **Sur l'ensemble des panneaux d'affichage de la Ville de Paris** : dès le 3 décembre pour 3 semaines. Une rediffusion est également prévue courant 2009.
- **Dans les principaux titres de la presse quotidienne et hebdomadaire de la capitale**

Actions de prévention et de sensibilisation menées par la Ville de Paris

En plus de cette nouvelle campagne de communication, Annick Lepetit a initié de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation auprès des usagers.

1. Un espace dédié à la prévention routière sur le site paris.fr

Outil de sensibilisation souple, le site paris.fr propose des conseils pratiques, des vidéos et toute l'actualité « prévention routière » pour se déplacer en toute sécurité :

- Une série de conseils pour partager l'espace public pour les différents usagers parisiens, piétons, cyclistes, deux-roues motorisés et automobilistes ;
- La newsletter Vélib' de décembre, consacrée à la prévention routière, dispense de nombreux conseils pour circuler en toute sécurité. Avec plus de 37 800 abonnés, c'est un outil de sensibilisation des utilisateurs de Vélib' important ;
- A venir également en décembre, une spéciale Lettre des Déplacements « partage de l'espace public », qui présentera l'ensemble des actions de prévention et de sensibilisation mises en place par la Ville.

2. Un jeu interactif pour les jeunes : « Partageons Paris, le jeu des déplacements durables » A découvrir dès le 11 décembre sur deplacements.paris.fr

Destiné aux jeunes, « Partageons Paris, le jeu des déplacements durables » a été conçu comme un outil de sensibilisation au partage de l'espace public et aux enjeux liés aux déplacements dans la capitale.

La sécurité routière, les déplacements durables, moins polluants et plus économiques, l'intermodalité, la santé et les comportements « éco-citoyens » sont au cœur de ce module ludique.

Ce jeu interactif invite l'internaute à participer à un « rallye » en quatre phases qui mobilisent des modes de déplacements différents. Tour à tour piéton, cycliste, conducteur d'un deux-roues motorisées, usager des transports en commun ou automobiliste, le joueur doit rejoindre des points d'étape dans les rues de la capitale.

A chaque instant, le joueur doit prendre en compte les conséquences de ses déplacements :

- respecter le code de la route et cohabiter en harmonie avec les autres usagers dans la Ville permettra de maintenir l'indicateur « sécurité routière » à un bon niveau,
- préférer le vélo ou la marche aux modes polluants a ainsi un impact sur l'indicateur « qualité de l'air » toujours visible à l'écran,
- de même le niveau de bien être (calculé selon le nombre de kilocalories consommées par heure) varie selon le mode de déplacement choisi,
- enfin, se déplacer en transports en commun ou en vélo influencera positivement le niveau de l'indicateur « économie », c'est-à-dire le coût généré par le mode de transport.

Le gagnant ne sera donc pas le plus rapide mais celui qui respectera le mieux les règles de sécurité routière, optera pour des modes de déplacements moins polluants et plus économiques.

3. Démonstrations des risques liés aux angles morts dans les arrondissements, mises en place depuis octobre 2008 pour sensibiliser les utilisateurs de deux-roues motorisées, les cyclistes et les poids lourds

Le champ visuel réduit des conducteurs de véhicules à gros gabarit peut générer des accidents particulièrement graves sur la voie publique. Même si le nombre de victimes reste réduit, ces accidents ont souvent des conséquences dramatiques compte tenu de la vulnérabilité des cyclistes et des utilisateurs de deux-roues motorisés.

Mise en place pour la première fois en juin dernier lors de la fête du vélo, cette opération de sensibilisation aux risques liés à l'angle mort est reconduite depuis le mois d'octobre dans les arrondissements afin de sensibiliser les Parisiens au plus près.

Ces animations consistent en une mise en situation réelle autour d'un poids lourd. Elles permettent de visualiser concrètement, grâce à un marquage au sol, les emprises spatiales où se situent les problèmes d'angles morts de vision. Des silhouettes d'usagers sont également présentes, reproduisant ainsi une situation de déplacement potentielle. Ces installations permettent de répondre à l'objectif assigné de mise en évidence d'un danger réel.

Chaque démonstration se décline selon le même principe : durant trois jours (du vendredi au dimanche de 12h à 19h), un poids lourd est installé sur l'espace public, accompagné d'outils pédagogiques dont des panneaux d'exposition et des dépliants informatifs. Ces outils font partie d'un kit pédagogique mis en place cet été.

Implantées aux abords des mairies d'arrondissement volontaires (les mairies du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements), ces opérations visent à interpeller un public de proximité, résidents comme employés des différents quartiers parisiens.

Cette initiative relève de la volonté d'Annick Lepetit d'associer le plus largement possible les élus d'arrondissement aux actions de prévention et de sensibilisation au partage de l'espace public.

4. Un kit pédagogique « angles morts », diffusé depuis l'été 2008

Ce kit pédagogique « angles morts » rassemble différents outils de communication :

- un dépliant de sensibilisation destiné aux cyclistes, aux conducteurs de deux-roues motorisées,
- un dépliant de sensibilisation destiné aux conducteurs de véhicules utilitaires et poids lourds,
- un autocollant « Danger angle mort ! » apposé sur les véhicules lourds de la ville (bennes de propreté, transports automobiles municipaux, entreprises de voirie) et proposé aux professionnels de la logistique urbaine pour alerter les usagers fragiles sur l'existence d'un danger immédiat,
- des panneaux d'exposition explicitant la notion d'angle mort et les différents points de vue des usagers.

Kit en chiffres :

- **30 000 dépliants** « deux-roues, attention aux angles morts ! », « Utilitaires et poids lourds, attention aux angles morts ! », « Seniors, pour traverser, soyez vigilants ! » ont été édités.
- **5 000 autocollants** « Danger, angle mort ! » ont été diffusés lors de Paris Plages 2008.

- **1 500 autocollants ont été mis sur tous les véhicules de la Ville**, (bennes à ordures, Transports Automobiles Municipaux) équipés d'autocollants « Danger, angle mort ! » pour alerter les Parisiens.
- **10 000 autocollants ont été mis à la disposition de la fédération des entreprises de transport et logistique d'Ile de France**. A ce jour, 17 entreprises en ont équipé leurs véhicules.

5. Un nouvel autocollant « angle mort » sur les Vélib'

300 Vélib's possèdent d'ores et déjà un nouveau carter illustrant les situations à risque liées aux angles morts et reprenant les principaux conseils pour circuler en toute sécurité. Le parc Vélib' sera équipé de cet autocollant dans sa totalité au fur et à mesure.

6. Formations à la conduite du vélo en ville

De nombreux cyclistes rencontrent des difficultés pour circuler dans Paris et se sentir à l'aise dans toutes les situations. Face à ce constat, la Ville de Paris lance une action de sensibilisation destinée aux cyclistes parisiens avec l'opération « remise en selle » : des cours de vélos urbains, des conseils pratiques et un rappel des règles de sécurité et de bonne conduite.

Ces cours, organisés avec le concours d'associations, ont lieu chaque premier samedi du mois dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Ils s'adressent à des personnes sachant tenir sur un vélo et désirant réviser leurs connaissances ou découvrir de bons conseils et de bonnes pratiques. Ils se composent d'un atelier théorique, suivi d'un parcours pratique dans la circulation.

Les rendez-vous ont lieu les 6 décembre, 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1er août, 5 septembre, 3 octobre, chaque premier samedi du mois, de 9h à 12h30 :

- dans le 13^{ème} : 66, boulevard Vincent Auriol
inscription : association Voiture&co Bougez fûté - 01 45 82 14 25
mlachiheb@voitureandco.com
- dans le 19^{ème} : 38 bis, quai de la Marne
inscription : association Cyclo pouce - 01 42 41 76 98
cyclo.pouce@wanadoo.fr

L'inscription est impérative, le nombre des participants étant limité pour garantir de bonnes conditions de déroulement de ces animations. De même, afin d'éviter les inscriptions fantaisistes, une participation symbolique de 2,50 euros est demandée, couvrant les frais d'assurance.

7. Actions pour les piétons les plus fragiles, notamment les personnes âgées

Chaque jour à Paris, plus de 3,6 millions de déplacements sont effectués à pied, soit plus d'un déplacement sur deux. La marche est donc le principal mode de déplacement de la capitale.

On ne le répétera jamais assez, les piétons sont les plus fragiles. Aucune carrosserie, aucun pare-choc ou casque ne les protège en cas de collision. Et parmi eux, les personnes âgées sont les plus vulnérables.

Avec l'âge, la mobilité peut diminuer et les perceptions auditives et visuelles peuvent se brouiller. Il appartient donc aussi aux autres usagers de l'espace public de faire attention aux seniors et à leur sécurité.

La Mairie de Paris, en partenariat avec la Préfecture de Police, renouvelle cette année un cycle de conférences sur la sécurité routière à destination des seniors.

Des conseils pratiques pour circuler en toute sérénité y sont dispensés. Il s'agit aussi de mieux appréhender les nouveaux aménagements de voirie, tels que les pistes cyclables ou les couloirs de bus. Animées par la Préfecture de Police, ces conférences ont lieu dans les clubs du 3^{ème} âge de la Ville de Paris.

Entrée libre jusqu'au 11 décembre. ([Calendrier, lieux et horaires sur deplacements.paris.fr](http://deplacements.paris.fr))

Un dépliant a été spécialement conçu pour les seniors par la Ville de Paris.

Les accidents des usagers de la route à Paris entre 2006 et 2008

Nombre total de victimes (blessés légers, blessés graves et décès)

Année	Total	Piétons	Cyclistes	2 roues motorisées	4 Roues
2006	9170	2054	506	4837	1773
2007	9908	2180	694	5287	1747
2008*	7904	1660	556	4272	1416

*10 premiers mois

Nombre de décès

Année	Total	Piétons	Cyclistes	2 roues motorisées	4 Roues
2006	64	25	2	27	10
2007	37	17	5	14	1
2008*	47	25	5	15	2

* au 21 novembre 2008

Tendances des accidents à Paris en 2007 :

Automobilistes :

Les usagers des 4 roues sont impliqués dans 74% des accidents corporels de la circulation. Cependant, le taux de gravité des accidents les impliquant est très inférieur à celui de l'ensemble des accidents parisiens : les victimes en 4 roues représentent 18% du total des victimes à Paris.

2 roues motorisées :

Les usagers des deux-roues motorisés sont impliqués dans 63% des accidents corporels de la circulation.

Les deux-roues motorisés représentent la moitié (53%) des victimes. Le nombre de victimes est en augmentation sensible depuis 2003 : + 33% à comparer avec une augmentation du trafic deux-roues motorisés de 25%.

Le taux de gravité des accidents de deux-roues motorisées est un peu moins élevé à Paris que celui de l'ensemble des accidents.

Piétons :

Les piétons sont impliqués à Paris dans 25% des accidents corporels de la circulation. Le taux de gravité est supérieur à celui de l'ensemble des accidents.

Les piétons représentent 22% du total des victimes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent la plus grande partie (82%) des piétons tués.

Cyclistes :

Les cyclistes sont impliqués dans 9% du total des accidents corporels, mais la gravité des accidents les impliquant est moins élevée que celle de l'ensemble des accidents.

En 2008 le nombre de victimes est stable malgré l'augmentation importante du trafic vélo résultant de l'effet Vélib'.

Les victimes cyclistes ont augmenté de 54% entre 2000 et 2007 (dont 37% entre 2006 et 2007).

Parallèlement le trafic vélo a augmenté de 94% entre 2000 et 2007 (dont 33% entre 2006 et 2007).

En 2008, on constate une diminution légère du nombre de victimes des accidents à Paris par rapport à 2007, quel que soit le mode de déplacement. En revanche, le nombre de tués est en augmentation sensible.

Causes des accidents corporels en 2008 :

Accidents impliquant les piétons

- première cause : la traversée irrégulière par les piétons (57%) :
 - la traversée en dehors des passages piétons
 - la traversée sur passages piétons au moment du feu vert véhicules
- deuxième cause : le refus de priorité aux piétons par les véhicules (23%)

Accidents impliquant les 2 roues motorisées

- première cause : le changement de direction ou de file et les dépassements dangereux par les autres véhicules ou par les 2 roues motorisées eux-mêmes (28%)
- deuxième cause : l'excès de vitesse par les autres véhicules ou par les 2 roues motorisées (21%)

Accidents impliquant les vélos

- première cause : le changement de direction ou de file et les dépassements dangereux, par les autres véhicules ou par les vélos (26%)
- deuxième cause : l'ouverture de portières (21%)

Accidents impliquant les 4 roues (VL, VU, TC, PL)

- première cause : le changement de direction ou de file et les dépassements dangereux, par les 4 roues eux-mêmes ou par les deux roues (24,5%)
- deuxième cause : l'excès de vitesse (17%)